

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Fontenay, acteur de la lutte contre la précarité énergétique.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la précarité énergétique :

« est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».



5,1 Millions de ménages (12 millions d'individus) sont en situation de précarité énergétique

87 % des ménages en situation de précarité énergétique sont dans le parc privé

70 % d'entre eux appartiennent au premier quartile de niveau de vie, soit les 25 % de ménages les plus modestes

62 % sont propriétaires-occupants

55 % ont plus de 60 ans

Lutter contre la précarité énergétique et réduire la consommation énergétique du parc de logements est un des objectifs de la municipalité. Accompagnée de ses partenaires, la ville mène des actions quotidiennes pour sensibiliser les habitants, les bailleurs sociaux, et les professionnels aux économies d'énergie.

Pour en savoir plus :

Aide pour régler factures eau et énergie

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74